

**Séance du 3 Mai 2022**

**Nombre de membres**

en exercice : 10  
présents : 8  
votants : 9

L'an 2022, le 3 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

**Date de la convocation:** 26/04/2022

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme BAUMANN Michèle, MM : BRETON Alain, DA SILVA Jean, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THOMAS Laëtitia à M. DENIS Bruno  
Absent(s) : M. GAGNAN Thomas

**Secrétaire de séance:** M. HENNEQUIN Patrice

**1. Compte-rendu du conseil du 12/04/2022**

**2. Compte-rendu des réunions**

Commission OPAH  
RDV avec le MOE Orling pour la place de la mairie : Problème de devis  
AG de l'ATD41  
Réunion avec le CD41

**3. Subventions aux associations 2022**

Délibération 26-2022

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention reçues.

Après délibérations, le conseil municipal, à la majorité (voir détail des voix dans le tableau), décide d'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

Demande de subvention par association 2022					Votes		
Organismes	Date de la demande	Montant souhaité dans la demande	Montant voté en 2021	Montant proposé en 2022	Contre	Abs.	Pour
ADMR Oucques	15/10/2021	554,90 €	554,90 €	554,90 €	0	0	9
AFMTELETHON	15/09/2021	NC	- €	- €	0	0	9
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	05/09/2021	NC	- €	- €	0	0	9
Association des secrétaires de mairies et DG des communautés de communes	07/02/2022	32,94 €	- €	12,00 €	0	0	9
Association Prévention Routière	02/12/2021	250,00 €	- €	- €	0	0	9
Association Sportive de Marchenoir (Badminton)	04/03/2022	NC	Pas de demande en 2021	- €	0	0	9
Bête Alice	23/03/2022	1 500,00 €	Nouvelle association	200,00 €	1	1	7
CFA Blois-Chambre des métiers et de l'Artisanat			160,00 €	- €	0	0	9
Comité départemental du patrimoine et de l'archéologie 41	16/03/2022	37,00 €	37,00 €	37,00 €	0	0	9
Croix Rouge Française unité de Blois	31/02/2022	NC	- €	- €	0	1	8
Ecole primaire de Lorges	03/03/2022	NC	Pas de demande en 2021	240,00 €	0	1	8
Fédération des aveugles de France	18/10/2021	NC	- €	- €	2	0	7
Fondation du Patrimoine	17/03/2022	55,00 €	55,00 €	55,00 €	1	0	8
Les restos du cœur	11/04/2022	NC	- €	- €	0	0	9
MFR de l'Hippodrome			80,00 €	- €	0	0	9
Sapeurs pompiers de Josnes-Lorges-Briou			120,00 €	120,00 €	0	0	9
Souvenir Français	18/01/2022	NC	40,00 €	40,00 €	0	0	9
UNRPA			100,00 €	100,00 €	1	0	8
Comité de Loisirs Lorges Villemuzard	11/02/2022	NC	300,00 €	300,00 €	0	1	8
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2022</b>			<b>1 446,90 €</b>	<b>1 658,90 €</b>			

Les crédits sont inscrits au budget primitif, chapitre 65, compte 6574.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

#### **4. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments publics**

Délibération 27-2022

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique prévoyant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

Vu les articles L.2113-1 et suivants du code de la commande publique inhérents aux centrales d'achats ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 renvoyant aux délégations attribuées au maire ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes ;

Le maire expose :

Les Communautés de Communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire ont adopté leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2020. Elles ont inscrit dans ce document cadre stratégique des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'énergie à l'échelle de leur périmètre, ainsi que des objectifs de production d'énergie renouvelable.

Certaines actions inscrites au PCAET portent sur la mise en place d'une gestion énergétique du patrimoine pour viser la sobriété énergétique et l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de diagnostics et de travaux visant une meilleure efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Un des enjeux du PCAET est l'association et l'implication de tous les acteurs du territoire. En complément de la Maison de l'Habitat, qui permet l'accompagnement des particuliers vers la réduction de leurs consommations énergétiques liés au logement, les deux communautés de communes ont donc souhaité proposer un accompagnement aux communes membres de leurs territoires.

Elles se sont rapprochées dans cette réflexion du Pays des Châteaux qui porte déjà une mission de Conseil en Energie Partagée et d'Agglopolys engagée dans une réflexion similaire. Le Pays et les 3 EPCI ont donc porté ensemble une candidature auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme ACTEE 2 « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », qui a été retenue par le jury. Cette candidature permet notamment de financer des audits énergétiques sur des bâtiments publics à hauteur de 50% du montant HT. La réalisation de ces audits permettront aux collectivités de juger de l'intérêt de programmer des travaux de rénovation énergétique grâce aux différents scénarios proposés et permettront le cas échéant d'être éligibles à plusieurs subventions pour la réalisation de ces travaux.

Afin de faciliter la réalisation de ces audits sur des bâtiments communaux, les deux Communautés de communes ont décidé de proposer aux communes la constitution d'un groupement de commande, coordonné par la Communauté de communes Beauce Val de Loire qui permettra aux communes de bénéficier du pilotage technique par le service unifié Habitat et Transition Ecologique.

Considérant que chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité et que le coût définitif de chaque audit commandé sera refacturé par le coordonnateur à chaque membre du groupement déduction faite du montant des subventions perçues ;

Considérant qu'il est envisagé, pour faire réaliser les prestations, de recourir à une centrale d'achats et que, de ce fait, dans le cadre de ce groupement de commandes, la CCBVL – coordonnateur du groupement - centralisera la notification et l'exécution des commandes pour le compte des membres du groupement ;

Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique sur un des bâtiments publics dont la commune est propriétaire de façon à disposer des éléments pour juger de l'intérêt de programmer des travaux de rénovation énergétique ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la participation de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments publics ;
- **D'APPROUVER** le positionnement de la CCBVL comme coordonnateur de ce groupement ;
- **D'ADOPTER** la convention constitutive de groupement de commandes jointe ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses:**

- Invitation 1000 chœurs pour un regard à Marchenoir
- Cérémonie du 8 mai 2022 à 10h00 avec chants des enfants
- Réunion publique le 21 mai 2022 à la salle des fêtes
- Concert de Clem Chouteau le 4 juin 2022 dans le cadre du Festillésime
- 14 juillet même organisation qu'en 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BAUMANN Michèle</b>	<b>BRETON Alain</b>	<b>DA SILVA Jean</b>
<b>DESREUMAUX Marc</b>	<b>DUC Bernard</b>	<b>GAGNAN Thomas</b>
<b>HENNEQUIN Patrice</b>	<b>PROSPER Mickaël</b>	<b>THOMAS Laëtitia</b>